



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2014

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L. DARRIBEROUGE, M.EVENE, G. LASSABE, P.ACEDO, C.ORDONNES, UA DEL-PRADO, G.MOSCHETTI, A.VALOT, N.DAUGA, JD BONNOME, D.ARMENGAUD, MJ ROQUES, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, G. ELGART, J. CRAVEIRO- DOS- SANTOS, S. PUYO, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, C. DUFOUR, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. DAVID, C. MARTIN, P.FAVRAUD, A.MATON

Excusée : Aude LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES PEDEBOSCQ)

Secrétaire de séance : UA DEL PRADO

ORDRE DU JOUR :

Approbation des Comptes-Rendus des Conseils Municipaux des 3 juin et 1^{er} juillet 2014

Informations de Monsieur le Maire

Informations des Adjoints

1. Dénomination de la salle omnisports du complexe sportif de Piquessary
2. Modification du tableau des emplois
3. Avenant n°1 au marché "Transports collectifs scolaires et hors scolaires",
4. Convention avec l'association Horizons
5. Validation de la convention de programmation et de suivi des déploiements FttH avec l'opérateur Orange
6. Modification du taux de la Taxe d'Aménagement
7. Avenant à la convention avec les Pierres de l'Atlantique
8. Portage foncier, 16 rue Paul Biremont Avenant n° 1
9. Enquête publique Stockage Bois et Charbon quai St Bernard : avis du Conseil
10. Admission en non-valeur
11. Vote du Budget supplémentaire 2014
12. Budget de clôture de la Cale 2014
13. Clôture du budget annexe du Port de la Cale

Questions diverses

APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

. séance du 03 juin 2014 : approuvée à l'unanimité

. séance du 01 juillet 2014 : approuvée à l'unanimité

INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée des problèmes de santé que Madame Aude LECHAVALLIER a rencontrés cet été. Elle est remplacée, en attendant son complet rétablissement, par Monsieur Jean-Michel BAGNERES-PEDEBOSQ ;

Il rappelle le décès de Madame MATON et présente à son fils Albert ainsi qu'à toute sa famille, ses plus sincères condoléances.

Monsieur Jean-Pierre MEHATS, nous a quittés le 20 juillet dernier. Il avait intégré le service des espaces verts en 1987 et avait fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} mars 2014. Il présente à sa famille, au nom de toute la municipalité, ses plus sincères condoléances.

Il annonce la naissance d'Enaïtz, le 19 juillet dernier et présente à sa maman Mirentxu, qui travaille au CCAS ses plus sincères félicitations.

Il fait part des décisions qu'il a prises conformément aux articles L.2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Le marché de maîtrise d'œuvre n° 4/12 relatif à l'aménagement des places Pierre Sépard et Gabriel Péri est résilié, unilatéralement, pour motif d'intérêt général. L'indemnité de résiliation due aux co-contractants, Joseph ANDUEZA et le Cabinet INGEAU s'élève à 1 000 € net, en accord entre les parties.
- Les marchés de travaux relatifs à l'aménagement des places Pierre Sépard et Gabriel Péri sont résiliés, unilatéralement, pour motif d'intérêt général. Les titulaires de ces marchés ne se sont pas prononcés à ce jour pour le versement de leurs indemnités soit 54 200 € net prévues au budget.
- Affaire GARCIA : Pierre CAMBOT, Avocat, représente la Commune dans la procédure en appel du jugement rendu le 25 juillet 2014 par le Juge de l'Expropriation des Pyrénées Atlantiques qui a prononcé le transfert de propriété au profit de la Commune de Boucau et fixé les indemnités dues par la Commune aux consorts GARCIA à 610 000 €.
- Affaire MALAGA : Pierre CAMBOT, Avocat, représente la Commune dans la procédure de saisine du Tribunal Administratif de Pau visant à faire annuler le Permis de Construire au profit de la SCCV MALAGA et à faire annuler le rejet de recours gracieux du 1^{er} juillet 2014.

Concernant la Salle Paul Vaillant Couturier, la Ville bénéficie d'une garantie de sécurité sur 3 ans. La Scène Nationale avait évoqué des problèmes dans cette salle, remettant en cause son utilisation. La Commission de sécurité s'est déplacée et a émis un avis défavorable léger, avec quelques petits travaux à effectuer. La Scène Nationale a donc maintenu ses activités.

Il informe l'assemblée que Monsieur Louis DARRIBEROUGE, en charge des coopérations externes, assurera la relation avec le Centre de Gestion 64 et assistera le Maire pour la gestion du personnel.

Monsieur Daniel ARMENGAUD s'occupe de l'inauguration de la salle Omnisports qui se déroulera le 11 octobre 2014. Il a en charge également l'organisation du Centenaire de la Guerre 14/18 et une Commission extra-municipale sera créée à cette occasion. Il invite d'ailleurs un membre de chaque opposition à y participer.

Monsieur Albert MATON se déclare favorable pour y participer.

INFORMATIONS DES ADJOINTS

Madame Marie Ange THEBAUD indique qu'une alerte à la bombe a eu lieu à l'école Jean Abbadie, samedi dernier. Une lettre est arrivée en mairie, ce jour. La police s'est déplacée sur le site et a effectué une visite complète des locaux et des véhicules. Une plainte est à venir et l'enquête est ouverte. Une rencontre avec Mme DENEUX, Commissaire Divisionnaire est prévue dans les prochains jours.

Une nouvelle enquête publique sur le projet de zonage pluvial de l'Agglomération a été lancée. Elle aura lieu du 17 septembre au 18 octobre. Par ailleurs, le Commissaire Enquêteur sera présent en mairie le 18 octobre.

La Société TIMAC AGRO a déposé à la DREAL les résultats des prélèvements et des analyses effectués sur le site même et chez les riverains.

Le projet Vélodyssée a été lancé par le Conseil Général. La Ville devra se positionner sur le tracé. Il est à noter que le trajet en bordure de l'eau a été stoppé car il est considéré comme trop dangereux.

Une nouvelle campagne de tri est lancée par l'Agglomération. « Je n'ai pas plus de détails à vous communiquer pour l'instant mais je vous tiendrai au courant. »

Madame Monia EVENE annonce que la semaine bleue aura lieu du 13 au 18 octobre. « Il s'agit d'une Campagne Nationale qui permet de créer des liens et des échanges intergénérationnels. »

Madame Claire ORDONNES indique que les Nouvelles Activités Périscolaires ont rencontré un vif succès. « Nous avons entre 80 et 93 % d'inscriptions dans nos écoles. Le coût pour 2014 est de 30 853 € (interventions + bus) et le montant de la subvention prévisionnelle est de 19 932 €. Le prix par enfant s'élèverait donc à 18.85 € »

Monsieur Jean Michel BAGNERES-PEDEBOSCO revient sur la problématique de la salle Paul Vaillant Couturier et rappelle l'attachement de la Ville à la Scène Nationale. « La programmation de 4 spectacles sur la saison 2014/2015 est d'ailleurs prévue. »

Le Salon d'Automne aura lieu jusqu'au 12 octobre. Le prix de la Ville de Boucau a été remis à une sculptrice de Villefranque pour sa magnifique œuvre « Chan, petite chinoise ».

Concernant « Apollo 3 », Festival d'Art Contemporain organisé par Monsieur Loustau (Association la Maison), un budget prévisionnel nous a été adressé pour un montant de 13 780 € avec une demande de participation pour la Ville de 7 900 €. Cependant, rien n'a été présenté par l'ancienne municipalité. Nous avons répondu à Monsieur Loustau qu'il ne serait pas possible de donner une issue favorable à sa demande car rien n'a été inscrit au budget. De plus, nous avons souhaité pouvoir obtenir un dépôt de dossier plus en amont. Il va certainement revoir à la baisse le programme de son festival et a rendez-vous prochainement avec Yves UGALDE.

Une réunion des 5 Adjointes à la Culture a eu lieu récemment en mairie de Bayonne. Elle a permis d'effectuer un tour d'horizon des projets, des animations, de l'organisation... avec pourquoi pas une mise en synergie de nos moyens et une mise en cohérence de nos animations au niveau de l'Agglomération. Des axes de réflexion ont été mis en avant avec notamment la participation de l'Agglomération au Donostia 2016 et la mise en réseau de nos bibliothèques. Une prochaine rencontre se fera en novembre. » Il rappelle qu'il travaille en étroite collaboration avec Mme Aude LECHEVALLIER.

Monsieur Ulysse André DEL PRADO rappelle que la salle polyvalente du Complexe de Piquessary a été mise en service le 28 juillet. Une visite a été organisée pour les élus le 25 septembre.

Une charte a été mise en place pour permettre de clarifier les choses.

Monsieur Louis DARRIBEROUGE rappelle l'adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique lors du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2014. « La consultation a été lancée le 10 juillet dernier et l'offre du fournisseur retenu, GDF SUEZ se traduira par une économie moyenne de 15 % sur la facture de gaz naturel, ce qui n'est pas négligeable.

Le SMUN organise le 4 octobre une visite de l'Usine de la Nive.

Lors du prochain Conseil Municipal, le compte rendu annuel du SIAEP sera à l'ordre du jour.

Concernant le Syndicat des transports, le financement de la ligne bus à haut niveau n'est pas bouclé. Le Président de l'Agglomération s'y attelle pour un démarrage des travaux rapidement. »

Monsieur Patrick ACEDO rappelle les travaux qui ont lieu actuellement à la rue Raoul Bramarie et qui dureront 3 semaines. « Tout se passe bien. Une canalisation, bouchée à 90 %, a été curée ce qui a favorisé un écoulement plus rapide de l'eau. Il faudra prévoir un nettoyage plus fréquent. Le clapet anti-retour devra être vu par les services de l'Agglomération. En raison de ces travaux, le marché est déplacé devant la mairie.

La Direction de l'Ecole Jean Abbadie nous a interpellés par rapport à la chaleur croissante dans les classes, ce qui a nécessité un arrêt des cours.

Devant l'urgence de la situation, nous avons rencontré les différents protagonistes et nous leur avons proposé la mise en place de climatiseurs, ce qui a d'ailleurs été fait très rapidement. Ces climatiseurs fonctionnent en dehors des cours et uniquement à l'étage. De plus, il a été décelé un problème technique au niveau de la ventilation car l'entretien n'avait pas été effectué depuis deux ans. Cette école a un problème de conception, elle n'a pas été bien pensée avec toutes ces baies vitrées. Il faut noter que malgré les climatiseurs, il fait quand même très chaud. Il va falloir revoir ce problème car le coût de la location des climatiseurs est quand même de l'ordre de 5000 € environ. Un dialogue va être mené et des responsabilités seront recherchées ».

Monsieur le Maire indique que s'agissant d'enfants, il était évident qu'un effort devait être fait immédiatement. « Un diagnostic est à faire. »

Monsieur Patrick ACEDO reprend en signalant que les travaux du Collège sont en cours de réalisation. Il sollicite Monsieur Christophe MARTIN, en tant que Conseiller Général, pour une aide concernant l'aménagement des abords.

Monsieur Christophe MARTIN répond que ce point a été évoqué à sa demande. Le Conseil Général s'occupera des abords de sa propriété et fera le revêtement. Il souhaite savoir quelle est la position de la Commune en termes de mobilier urbain, éclairage... ? « On attend vos intentions pour intervenir. »

Monsieur Patrick ACEDO répond qu'une commission des travaux sera convoquée à cet effet.

Monsieur Christophe MARTIN signale qu'il est nécessaire que ça se fasse dans les deux mois.

Monsieur Jean DUBOURDIEU demande si le Contrat d'Agglomération a été sollicité ?

Monsieur Christophe MARTIN répond qu'il faut qu'il y ait un intérêt communautaire.

Monsieur Albert MATON rebondit sur les questions relatives à l'assainissement et fait remarquer que depuis que la Ville est à l'Agglomération, l'entretien et la maintenance se passent mal. « L'Agglomération ignore un tas d'édifices. Il est nécessaire d'organiser une réunion afin de mettre en place un plan d'entretien et de maintenance. »

Monsieur Patrick ACEDO indique que toutes les informations sont les bienvenues.

Il poursuit en précisant que l'Elan Boucalais sollicite l'éclairage de Mousserolles. Il semblerait qu'il s'agisse d'un investissement nécessaire.

Concernant la rue Georges Lassalle, Monsieur le Maire a adressé un courrier à la Ville de Tarnos concernant l'étude hydraulique. « Nous sommes en attente d'un retour de l'Agglomération. »

Monsieur Jean Pierre CRESPO rappelle que l'étude devait être financée à 25 % par les Communes de Boucau et Tarnos et à 50 % par l'Agglomération. « Seule, la maîtrise d'ouvrage était à déterminer. Aucune étude n'est faite, le dossier est à reprendre. »

Monsieur le Maire indique que des rencontres ont eu lieu. « Il semblerait qu'il y ait une prise de conscience. Nous en avons reparlé avec la Ville de Tarnos et le Conseil Général. Nous ne lâcherons pas le dossier. Tous les acteurs sont conscients de la réalité. »

Monsieur Albert MATON rappelle qu'une étude a été réalisée en 2000. « Il serait bien de la récupérer, cela permettrait de partir un peu plus vite. »

Monsieur Gilles LASSABE relate les principaux points de la commission d'urbanisme qui a eu lieu le 24 septembre 2014 :

. « Affaire Garcia : malgré l'impossibilité avérée de réaliser un programme de logements locatifs sociaux dans l'ancienne gendarmerie, l'emplacement réservé n° 58 - 2 rue du Barthassot - n'a jamais été supprimé. Malheureusement, cette situation durant depuis trop longtemps, les conjoints Garcia ont saisi le Juge de l'expropriation au mois de mai 2014.

Le jugement rendu le 25 juillet 2014 condamne la Commune à verser au titre des indemnités de dépossession 553 500 € et 56 630 € au titre de l'indemnité de remploi.

Maître Cambot a été chargé de faire appel de cette décision dans l'intérêt de la Commune.

. Modification simplifiée n° 2 du PLU : Une modification simplifiée portant sur de nombreux points a été adressée à l'ACBA en juin afin, notamment, de régulariser les prescriptions imposées par la Commune (par l'intermédiaire de son urbaniste) aux projets d'Eiffage (rupture de façade) et de Bouygues (hauteur pour permettre des parkings sous le bâtiment), de supprimer les remplacements réservés.

Après avoir examiné la question avec les services de la DDTM, l'Agglomération nous a fait savoir que la plupart de ces demandes ne relevaient pas d'une modification simplifiée. La procédure de modification étant plus longue, nous avons, dans l'urgence (affaire Garcia), limité la procédure simplifiée actuellement en cours, à la suppression des emplacements réservés et à la mise en conformité par rapport à la loi ALUR.

. Programme immobilier Malaga (Seixo) : Après les recours gracieux contre la délibération et contre le permis de construire, un recours contentieux vient d'être déposé par l'association des riverains contre le PC. »

. Programme immobilier Ilot Landaboure (Eiffage) : Le permis déposé en début d'année devait bénéficier d'une modification simplifiée (afin de satisfaire aux prescriptions imposées par la Commune - rupture linéaire façade) avant le 10 septembre pour être valide. Or, comme vu ci-avant, celle-ci a été rejetée. Le permis doit donc être retiré ce qui met le promoteur et la Commune dans une situation très préjudiciable.

. Programme immobilier La Terrasse (Les Pierres de l'Atlantique) : Le permis de construire déposé a fait l'objet d'observations par la DDTM, il est en cours de régularisation.

. Programme immobilier Reybillet (Bouygues Immobilier) : Comme pour Eiffage, le permis de construire déposé en Juillet (pour satisfaire aux conditions du sous-seing privé, signé avec les conjoints Reybillet) ne peut bénéficier d'une modification simplifiée, il doit donc être retiré.

. Point sur la ZAC de la Lèbe : Après avoir réglé la question des contentieux, nous nous attachons avec le concessionnaire à voir si le foncier peut être acquis dans des conditions permettant la réalisation de la ZAC dans des conditions économiques viables. Autre point à l'étude : les accès sachant que le terrain acquis (Daudignon) ne désenclave pas la zone. »

Il précise qu'un COPIL va être organisé pour l'îlot Biremont et l'opération sur terrain GRECIET acquis par l'ACBA ainsi qu'un engagement sur une réflexion du PLUi.

Il poursuit en donnant un bref compte-rendu de la commission des travaux : «Le projet conçu par l'architecte paysagiste Joseph Andueza été abandonné dans l'intérêt général en raison de son coût trop élevé et de son manque d'utilité publique et accessoirement l'impossibilité de l'implantation du marché, impossibilité de réaliser un lieu de festivités avec chapiteau ou de plein air, la suppression de la moitié des places de parking pénalisant les commerces. Ce projet d'aménagement répondra aux normes d'accessibilité pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite. Avant la réalisation des travaux pour les places, l'Agglomération Côte Basque Adour a pris en charge les travaux qui consistent dans la mise en place des réseaux d'assainissement, d'adapter et renouveler les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées, de rénover le poste de relèvement actuel et d'installer un collecteur de plus grande capacité. Le nouveau projet ne prévoit pas un dévoiement de la route départementale. L'entretien et les travaux concernant cette route resteront donc à la charge du Conseil Général qui versera un investissement initial de 90 000 € et sera en charge de l'entretien. Le coût des travaux de surface pour un montant général des travaux avait été estimé à 1,315 millions d'euros, il sera réduit autour de 700 000 €, les aides de l'ACBA resteront à hauteur de 200 000 €. L'aide du Conseil Général initialement prévu à 170 000 € sera ramenée à 80 000 € (mais sans impact compte tenu de l'investissement initial de 90 000 € pour la route). Nous espérons ainsi une économie de plus de 30 % pour la Commune. Les honoraires du paysagiste Joseph Andueza sont déjà réglés à hauteur de 45 000 €, avec indemnités de résiliation de 1 000 €.

Monsieur Jean Pierre CRESPO souligne l'attitude, méprisante et irrespectueuse de Monsieur LASSABE lors de cette commission. « Je ne crois pas que l'opposition ait été traitée de cette façon par l'ancienne mandature. Il n'y aura plus de joker. Les travaux ont été interrompus suite à la présence de l'amiante. Quel est le protocole ? »

Monsieur Patrick ACEDO indique qu'un sondage a été effectué avant l'été. « Le conduit laisse un passage suffisant pour passer à côté de la canalisation qui, elle, sera enrobée de béton.

Monsieur Jean Pierre CRESPO reprend : « la résiliation des marchés s'est faite de façon unilatérale. Cette façon est surprenante d'autant que ce projet faisait l'unanimité il y a quelques mois. Votre nouveau projet fait polémique. Nous souhaitons qu'un référendum local puisse avoir lieu, projet contre projet avec financement à périmètre comparable. Le motif d'intérêt général que vous avancez est totalement faux. De plus, les prix que vous donnez ne sont pas vrais. »

Monsieur Louis DARRIBEROUGE intervient pour préciser qu'il était présent à la Commission d'Urbanisme et à celle des travaux et qu'en aucun cas, Monsieur LASSABE n'a été insultant. « Il est important que l'on puisse débattre sur des idées mais les attaques sur les personnes sont non recevables. »

Monsieur le Maire revient sur les chiffres concernant la résiliation des marchés :

$1\,262\,000\ € + 36\,000\ €\ TTC = 1\,298\,000\ €$ contre le nouveau projet : $894\,000\ €\ TTC$ soit un écart d'emprunt de 400 000 € environ. Sur 15 ans, c'est 500 000 € d'économie avec les intérêts. Vous pouvez contester mais les chiffres sont là.

Monsieur Jean Pierre CRESPO répond que ce n'est pas honnête. « Notre projet comprenait les deux places et la rue de Montilla. »

Monsieur le Maire répond que le contenu n'est pas le même. Il n'y a effectivement qu'une place.

Monsieur Jean Pierre CRESPO rétorque : « vous ne voulez même pas le présenter à la population ! »

Monsieur Christophe MARTIN intervient pour rendre hommage à Hervé Gourdel, lâchement assassiné en Algérie.

Une minute de silence est observé.

L'ORDRE DU JOUR EST ABORDE

-1-

DENOMINATION DE LA SALLE OMNISPORTS DU COMPLEXE SPORTIF DE PIQUESSARY

Monsieur Daniel ARMENGAUD, Conseiller Municipal, soumet au Conseil la proposition de la Commission Toponymie de dénommer la nouvelle salle située dans le complexe sportif de Piquessary : « Salle Omnisports Jean CARTILLON ».

Le Conseil Municipal,

. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Daniel ARMENGAUD,

. approuve sa proposition et décide de donner à la nouvelle salle située dans le complexe sportif de Piquessary le nom de : « Salle Omnisports Jean CARTILLON ».

Discussion :

Monsieur Daniel ARMENGAUD relate la carrière de Jean CARTILLON en rappelant notamment ses engagements en tant qu'Adjoint au Maire et Président de la SICSBT.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-2-

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Considérant que les emplois permanents de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que les emplois permanents doivent être pourvus par des fonctionnaires conformément à l'article 3 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et l'ouverture de la salle omnisports dans le complexe sportif de Piquessary a nécessité le développement du service « entretien des bâtiments et restauration scolaire » afin de répondre à des besoins de services supplémentaires.

Monsieur le Maire propose en conséquence de modifier le tableau des emplois afin de régulariser la situation d'un agent non titulaire de ce service, qui effectuait jusqu'à présent des remplacements et qui occupe désormais un emploi permanent.

Monsieur le Maire propose en conséquence la création d'un emploi permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 25 h 45/35^{ième}.

Cette mesure prendrait effet à compter du 1^{er} novembre 2014.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Décide :

- . d'adopter la proposition de Monsieur le Maire,
- . de modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe,

Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Discussion :

Madame Marie José ESPIAUBE pense que titulariser une personne à 25 h 45 n'est pas suffisant pour qu'elle puisse vivre décemment.

Monsieur le Maire indique qu'il a fait la même remarque mais les besoins sont uniquement de 25 h 45. « Elle devrait atteindre les 35 heures en faisant des remplacements. Il s'agit de la réponse qui m'a été donnée par les services, je ne peux pas aller plus loin. »

Monsieur Christophe MARTIN est d'accord pour cette délibération. Il alerte sur la nécessité de maîtriser le fonctionnement. « Le besoin est identifié mais il faut vérifier la variable d'ajustement. J'appelle à la vigilance. »

Monsieur Albert MATON est d'accord avec Monsieur MARTIN. « Il faut optimiser les emplois. »

Monsieur Francis GONZALEZ précise qu'il y a des nécessités de postes permanents.

Il rappelle la répartition des charges de fonctionnement :

- . 54 % charges de rémunération + les indemnités des élus
- . les subventions aux associations de l'ordre de 20 à 22 %,
- . les frais financiers de 5 à 6 %.

Ce qui reste sont les frais généraux. « Je rappelle l'analyse de Monsieur UHALDEBORDE qui nous indique que la capacité d'autofinancement est en réduction d'année en année d'où les arbitrages difficiles à faire, dont les travaux de la place. Si nous ajoutons le désengagement de l'Etat, socialiste qui plus est, et le fonds de péréquation retenu par l'Agglomération pour un montant de 780 000 € à distribuer pour les 5 communes, il reste à la Ville, 40 000 €. Ce que l'Etat nous donne pour fonctionner, il le reprend aussitôt.

Il n'est pas normal non plus que nous récupérons la TVA sur l'investissement que deux ans après. Il faut rester vigilant d'autant que l'on ne sait pas à quoi s'attendre l'an prochain concernant les rythmes scolaires et je suis très inquiet. »

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-3-

AVENANT N°1 AU MARCHE DES TRANSPORTS COLLECTIFS SCOLAIRES ET HORS SCOLAIRES

Madame Claire ORDONNES, Adjointe, expose au Conseil que, conformément au décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013, relatif à la réforme des rythmes scolaires à l'école primaire, la Commune de Boucau a mis en œuvre, à compter de la rentrée de l'année scolaire 2014/2015, la semaine scolaire sur quatre jours et demi, ainsi qu'un projet éducatif territorial, validé par Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, Monsieur l'Inspecteur Académique des Pyrénées-Atlantiques et la caisse d'Allocations familiales.

Elle indique que la semaine scolaire sur quatre jours et demi implique un transport scolaire supplémentaire, le mercredi. Soit 36 « ramassages scolaires » supplémentaires, selon les prix unitaires indiqués dans le marché initial.

De plus, il est nécessaire d'organiser un transport scolaire spécifique, selon un autre circuit, pour les élèves se rendant au centre de loisirs, le mercredi midi. Soit 36 « ramassages scolaires CSL » à 108,77 € HT/U.

Le prix unitaire du « ramassage scolaire » s'élève donc à 492,77 € HT. au lieu de 384,00 € HT.

Le coût annuel supplémentaire du « ramassage scolaire » s'élève alors à 17 739,72 € HT soit 19 513,69 € TTC.

Par ailleurs, le projet éducatif territorial mis en place comprend de nombreuses activités dont celle de l'initiation au judo, pour les élèves de l'école Paul Langevin (les mardis) et de l'école Jean Abbadie (les vendredis). Cette activité nécessite un transport des élèves au dojo du complexe de Piquessary.

Le prix unitaire du transport « NAP Dojo » s'élève à 72 € HT/U.

Le coût annuel supplémentaire s'élève alors à 5 184,00 € HT soit 5 702,40 € TTC.

Elle précise que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 03 septembre 2014 et a validé le montant de l'avenant n°1 : + 22 923,72 € HT, soit + 25 225,99 € TTC.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Claire ORDONNES,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 03 septembre 2014,

. **approuve** l'avenant n°1 d'un montant de + 22 923,72 € HT, soit + 25 225,99 € TTC.

. **autorise** Monsieur le Maire à signer cet avenant.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-4-

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « HORIZONS »

Madame Claire ORDONNÈS, Adjointe, présente au Conseil l'association HORIZONS ayant pour objet la mise à disposition de personnels auprès des collectivités territoriales, des associations, des entreprises et des particuliers. Concernant les collectivités territoriales, l'association HORIZONS met à disposition des demandeurs d'emploi chargés de renforcer l'action des services municipaux.

Madame Claire ORDONNÈS propose l'intervention de l'Association HORIZONS principalement pour mettre à la disposition de la Ville du personnel, en complément des Agents Titulaires présents, affecté à : l'animation des garderies, l'animation des NAP, le service des restaurants scolaires, voire le service d'entretien des établissements scolaires.

Le Personnel répondra aux conditions requises en fonction des missions demandées.

Cette mise à disposition s'effectue en fonction des besoins exprimés par la Ville, notamment du fait d'agents malades à remplacer rapidement.

Il pourra aussi être fait appel aux services de cette Association pour des évènements très particuliers nécessitant de la main d'œuvre uniquement pour quelques jours, en renfort.

Madame Claire ORDONNÈS rappelle que l'association "Horizons" est une association qui donne du travail à des publics prioritaires, engagée dans une démarche d'insertion professionnelle. Par ailleurs, il est demandé à ce que les bénéficiaires résident le plus souvent possible, à Boucau.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Claire ORDONNÈS,
Après avoir pris connaissance du projet de convention avec l'association HORIZONS,
Après en avoir délibéré,

. **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention qui prendra effet ce jour, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Discussion :

Monsieur Pierre FAVRAUD dit : « Si je comprends bien cette délibération, vous nous proposez de recourir à l'entreprise « Horizons » pour pallier au manque de personnel pour assurer l'encadrement et la surveillance des enfants pendant les NAP.

Nous admettons que l'on puisse avoir recours à ce type d'entreprise pour des travaux ponctuels et simples d'entretien de bâtiments, je crains que l'entreprise en question n'ait pas le personnel compétent pour garder nos enfants. Les activités proposées dans son intitulé sont essentiellement du ménage, du blanchissage, du petit bricolage et du jardinage. Certainement pas de l'encadrement d'enfants.

Nous considérons que vous prenez des risques inutiles à l'égard des petits Boucalais en les confiant à des personnels souvent en grande fragilité sociale voire psychologique. »

Madame Claire ORDONNES intervient pour indiquer qu'il s'agit de personnel qualifié, très reconnu des éducateurs spécialisés sur le BAB, qui travaille avec des enfants en détresse.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est bien noté sur la délibération « le Personnel répondra aux conditions requises en fonction des missions demandées. »

Monsieur Christophe MARTIN indique qu'effectivement cette association fait du très bon travail sur le BAB mais il s'agit de personnes fragiles en grande difficulté et mises à disposition pour des évènements très particuliers. « Vous proposez de rajouter à la difficulté, la précarité. »

Monsieur le Maire salue son intervention en tant que directeur de pôle emploi et sa vision sur l'insertion des personnes en difficulté.

Monsieur Christophe MARTIN répond qu'il a une autre conception de l'insertion.

VOTE :

Pour : 23

Contre : 6 (Espiaube, Dubourdieu, David, Crespo, Martin, Favraud)

-5-

VALIDATION DE LA CONVENTION DE PROGRAMMATION ET DE SUIVI DES DEPLOIEMENTS FttH AVEC L'OPERATEUR ORANGE

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, expose au Conseil que, dans le cadre du « Programme National Très Haut Débit » lancé en 2010 par le Gouvernement et de l'appel à manifestation d'intentions

d'investissements (AMII) lancé auprès des opérateurs de télécommunications privés, Orange a déclaré vouloir déployer un réseau FttH (Fiber to the Home : fibre jusqu'à l'abonné) sur les 5 Communes de l'Agglomération Côte Basque-Adour.

L'opérateur privé a déclaré vouloir lancer les travaux de façon échelonnée d'ici fin 2015 (cf. tableau ci-dessous) pour couvrir 100 % de la population d'une Commune en 5 ans sans trou de couverture à compter de l'initialisation du déploiement sauf difficultés techniques justifiées (refus de permission de voirie, zones inondables...).

Communes	Année de lancement des travaux	Fin déploiement 100%
Biarritz	2012	Janvier 2017
Anglet	2013	Janvier 2018
Bayonne	2014	Janvier 2019
Bidart	2015	Janvier 2020
Boucau	2015	Janvier 2020

Orange fera ce déploiement sur ses fonds propres. Cette initiative privée est donc une réelle opportunité pour notre Commune de pouvoir disposer d'un réseau Très Haut Débit sans avoir d'investissements à réaliser.

La nouvelle feuille de route sur le Très Haut Débit en date de février 2013 a institué la mise en place de convention de programmation et de suivi de déploiement FttH entre l'opérateur déployeur et les collectivités dans les zones AMII, afin de coordonner les initiatives privées et publiques. Un modèle type national est paru en octobre 2013. L'EPCI est guichet unique et référent de l'opérateur déployeur : il est fédérateur de la démarche et doit mettre en place l'organisation pour suivre le déploiement FttH sur son territoire.

C'est dans ce cadre que l'Agglomération Côte Basque-Adour a souhaité signer une convention avec l'opérateur Orange afin de pouvoir encadrer et suivre les déploiements FttH sur son territoire. Elle a choisi d'associer les cinq Communes à cette démarche et, depuis janvier 2013, nos élus référents et nos services techniques travaillent en étroite collaboration avec l'Agglomération pour déterminer nos objectifs et attentes sur ce déploiement.

En juin 2014, le Président de l'Agglomération nous a officiellement sollicités par courrier pour notre participation, auquel nous avons répondu favorablement.

Pour rappel, les objectifs de cette convention sont :

- . de confirmer et préciser les engagements de l'Opérateur de Réseau Conventionné (ORC, ici Orange) en matière de déploiements FttH via ses investissements sur fonds propres sur le territoire de l'Agglomération ;
- . de préciser les engagements de l'ORC sur les zones, qui après concertation des Communes concernées, ont été identifiées comme devant faire l'objet d'un déploiement prioritaire du réseau FttH ;
- . de préciser les dispositions prises par l'Agglomération pour accompagner et faciliter le déploiement du FttH de l'ORC ;
- . d'organiser le suivi des obligations réciproques d'Orange et de l'Agglomération pour les opérations de déploiements FttH réalisés par l'ORC afin de s'assurer notamment de leur réalisation dans les conditions et délais faisant l'objet de la présente convention ;

. de définir les modalités de traitement d'écart significatifs éventuellement constatés par rapport aux engagements de l'une des parties ;

. de formaliser le constat que les engagements de déploiements pris par l'ORC aux termes de la présente Convention contribuent, dans leurs modalités et leurs calendriers, aux objectifs de la politique d'aménagement numérique définis par l'Agglomération.

Cette convention a un rôle essentiel dans l'avenir de l'Aménagement Numérique de notre territoire : elle est, d'une part, le garant de la mise en place d'un cadre strict encadrant le déploiement FttH et définissant les conditions de défaillance des parties et, d'autre part, elle permettra à l'Agglomération d'accéder aux financements de l'Etat si les collectivités devaient se substituer à l'opérateur privé en cas de défaillance. Sans la mise en place de cette convention, il serait très difficile d'encadrer le déploiement et de recadrer l'opérateur en cas de manquements constatés, et impossible d'obtenir des cofinancements Etat si l'Agglomération devait intervenir.

Aussi, dans ce contexte et à condition d'une adhésion totale des 5 Communes à cette démarche, il vous est proposé de signer la convention avec l'Etat, l'Agglomération et les quatre autres Communes et l'Opérateur Orange.

Le Conseil Municipal,

. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Patrick ACEDO,

. Après avoir pris connaissance de la convention de déploiement du réseau FttH,

valide le contenu de la convention ci-jointe,

autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-6-

MODIFICATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, expose au Conseil que, par délibération en date du 21 novembre 2011, le Conseil Municipal a institué sur l'ensemble du territoire communal la Taxe d'Aménagement au taux de 2 %.

Il indique que toutes les Communes environnantes de la commune de Boucau, appliquent une Taxe d'Aménagement au taux de 5 % et rappelle que le désengagement de l'Etat appauvrit les Recettes Communales.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'augmenter le Taux de la Taxe d'Aménagement et de le porter à 5 %.

Les autres dispositions de la délibération du 21 novembre 2011 restent inchangées.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gilles LASSABE,

Après en avoir délibéré,

. **décide** de porter le taux de la Taxe d'Aménagement à 5 % au lieu de 2 % actuellement en vigueur, et ce à compter du 1^{er} janvier 2015,

. **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Discussion :

Monsieur Albert MATON rappelle que cette taxe a fait l'objet de grandes discussions en 2011. « Nous avons accepté de passer de 1 % à 2 % et aujourd'hui on nous demande de la valider à 5 %. Cette taxe remplace la participation pour voirie et réseaux (PVR) et la participation pour raccordement à l'égout (PRE). Il faudrait le rajouter sur la délibération. »

Monsieur Francis GONZALEZ répond qu'il s'agit d'une obligation légale. « On peut le rajouter si vous le souhaitez. En 2011, nous ignorions que les dotations de l'Etat allaient diminuer. »

Monsieur Albert MATON dit qu'il veut bien payer 5 % à condition que les deux autres taxes soient supprimées.

Monsieur Jean Pierre CRESPO note que les Communes de l'Agglomération sont à 5 %. « Nous ne sommes pas obligés de le faire comme elles. Ça veut dire qu'on ira chercher dans la poche des Boucalais face au désengagement de l'Etat. Tous les Boucalais n'ont pas à payer. C'est incohérent. »

Monsieur Pierre FAVRAUD s'associe à Monsieur CRESPO et dit : Vous décidez dès votre arrivée d'augmenter substantiellement la taxe d'aménagement, c'est en contradiction avec vos promesses électorales de ne pas augmenter les impôts mais les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent vous le savez très bien. Vous justifiez cela par le fait que toutes les Communes environnantes appliquent cette taxe à 5 % et le désengagement de l'Etat.

Tout cela semble un peu court. Il s'agit ni plus ni moins d'une première augmentation d'impôts pour l'ensemble des bénéficiaires de permis de construire boucalais. Alors, nous ne pleurerons pas sur le sort des promoteurs mais cela concerne aussi les demandeurs individuels de permis de construire, vous savez le jeune Boucalais qui demande un permis pour construire sa petite maison individuelle, celui que vous prétendiez défendre pendant la dernière campagne et bien aujourd'hui, il voit de quoi il en retourne avec votre municipalité. Il va payer pour un bien de 250 000 € une taxe d'aménagement de 12 500 € au lieu de 5 000 €, soit une augmentation de 150 %. J'espère qu'il saura vous remercier ! Cette taxe en fait, remplace la participation pour voirie et réseaux que nous appliquions dans la précédente mandature aux permis pour lesquels il était nécessaire de prévoir des extensions de réseaux mais, cette redevance s'appliquait au cas par cas. Nous avons dû, au maximum, l'appliquer une dizaine de fois dans toute la mandature. Alors, pour remplacer cette redevance, vous appliquez une taxe qui sera payée par tout le monde de manière indifférenciée. Il serait souhaitable d'étaler cette augmentation.»

Monsieur Albert MATON tient à rajouter qu'il était présent lors de la Commission Urbanisme et qu'il n'y a pas eu de paroles déplacées de la part de Monsieur LASSABE.

Monsieur le Maire précise que la délibération sera libellée comme suit : « Il indique que toutes les Communes environnantes de la commune de Boucau, appliquent une Taxe d'Aménagement au taux de 5 %, destinée entre autre, à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations telles que notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR) et la participation pour raccordement à l'égout (PRE), et rappelle que le désengagement de l'Etat appauvrit les Recettes Communales. »

VOTE :

Pour : 22

Contre : 6 (Espiaube, Dubourdiou, David, Crespo, Martin Favraud)

Abstention : 1 (Maton)

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal, la promesse de vente régularisée le 21 mars 2014 devant Maître Harriague, relative à la vente de l'immeuble « La Terrasse » à la société « Les Pierres de l'Atlantique ».

Suite aux élections municipales, les parties ont souhaité se rencontrer pour faire le point sur le projet et suspendre le délai de dépôt de permis de construire.

Pour faire suite à cette suspension de délai, Monsieur Gilles LASSABE propose d'établir un avenant à la promesse unilatérale de vente du 21 mars 2014 qui précise les nouvelles obligations du bénéficiaire quant au dépôt du permis de construire et à la durée de la promesse qui expirera, au plus tard, le 4 juillet 2015.

Le Conseil Municipal,

- . après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gilles LASSABE,
- . après avoir pris connaissance de l'avenant à la promesse unilatérale de vente du 21 mars 2014, de l'immeuble « La Terrasse »,
- . après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la promesse unilatérale de vente du 21 mars 2014, de l'immeuble « La Terrasse », avec la société « Les Pierres de l'Atlantique ».

Discussion :

Monsieur Pierre FAVRAUD souhaite savoir pourquoi le dossier a été poussé dans le temps ?

« A combien se monte le nombre de logements sociaux ? »

Monsieur Gilles LASSABE répond que le document qui nous a été remis par la DDTM comportait des observations. « Il fallait régulariser le projet.

Concernant la seconde question, il y aura 30 % de logements sociaux + 9 logements PLS + un restaurant. »

Monsieur Pierre FAVRAUD remarque que l'on a perdu les PLAI. « Nous sommes sur du logement social haut de gamme. »

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-8-

PORTAGE FONCIER : 16, RUE PAUL BIREMONT - AVENANT N° 1

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint au Maire, indique que la Commune de Boucau a pris l'initiative de la réalisation d'une opération d'aménagement sur le secteur dit du Centre-Ville. A ce titre, elle a sollicité l'EPFL Pays-Basque en vue de l'acquisition et du portage des biens bâtis et/ou non bâtis inclus dans le périmètre de l'opération.

Lors de sa séance du 16 mars 2011, le Conseil d'Administration de l'EPFL Pays-Basque a donné son accord pour procéder à l'acquisition de l'immeuble sis, sur la Commune de Boucau, au 16 rue Paul Biremont et référencé au cadastre section AO n° 383 et 384 d'une contenance cadastrale totale de 354 m².

Cette acquisition a été réalisée par l'EPFL Pays-Basque en date du 21 juillet 2011.

En date du 04 janvier 2011, la Commune de Boucau et l'EPFL Pays-Basque ont signé une convention de portage qui précisait les conditions et modalités d'intervention de l'EPFL Pays-Basque. Il était entre autre

convenu que l'EPFL Pays-Basque porterait ce bien pour le compte de la Commune de Boucau pour une durée fixée à 4 années, avec un remboursement du capital in fine.

Suite à l'assujettissement de l'EPFL Pays-Basque à la TVA, le Conseil d'Administration de l'EPFL Pays-Basque du 6 décembre 2013 a acté par délibération le changement de ses modalités d'intervention avec notamment l'internalisation des frais et des produits liés à la gestion du patrimoine de l'EPFL Pays-Basque, ainsi que la baisse généralisée des frais de portage, ces derniers passant de 3 % à 1 % HT du Capital Porté et restant dû.

Il est nécessaire aujourd'hui de modifier les modalités d'intervention de l'EPFL Pays-Basque. Cette modification implique la passation d'un avenant n° 1 à la convention de portage sus-mentionnée.

Le Conseil Municipal,

- . après avoir entendu l'exposé,
- . après avoir pris connaissance du projet d'avenant n° 1 à la convention de portage foncier du dossier 16 rue Paul Biremont,
- . après en avoir délibéré,
 - **Accepte** de modifier les modalités d'intervention de l'EPFL Pays-Basque, comme sus mentionnées,
 - **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de portage sus mentionnée.

Discussion :

Monsieur Pierre FAVRAUD demande où en est le transfert du portage sur 12 ans et pourquoi uniquement le 16 de cette rue ?

Monsieur Gilles LASSABE répond que les autres dossiers sont traités par l'Agglomération.

Monsieur Albert MATON indique que cette propriété se trouve à côté de la propriété Garcia. « Je rappelle que nous avons abandonné cette zone. Quelle est la stratégie de la Ville sur le plan d'urbanisme ? »

Monsieur Gilles LASSABE répond qu'en 2009, il y a eu une étude globale sur le Bas Boucau mais il n'en est ressorti que la rue Maurice Perse. L'EPFL n'a pas été maîtrisé, tout ça est assez complexe. On se trouve avec un dossier très compliqué et j'en ai hérité. Il faut refaire un projet de Ville complet et je m'y engage. »

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-9-

ENQUETE PUBLIQUE STOCKAGE BOIS ET CHARBON QUAI ST BERNARD **AVIS DU CONSEIL**

Madame Marie-Ange THEBAUD, 1^{ère} Adjointe, expose au Conseil que la Chambre de Commerce et d'Industrie de BAYONNE PAYS BASQUE souhaite installer une plate-forme de stockage de bois et charbon de bois en zone industrialo-portuaire à Bayonne sur le Quai St-Bernard. Une enquête publique se déroule à ce sujet du 1^{er} septembre au 2 octobre 2014 en Mairie de Bayonne, Monsieur Alain JOUHANDEAUX a été nommé Commissaire Enquêteur. Le Conseil Municipal de Boucau est invité à donner son avis sur ce projet puisque la Commune est située à moins de 2 kilomètres de cette zone.

L'étude des documents du dossier d'enquête fait apparaître les éléments suivants :

Il s'agira d'un stockage d'environ 120 000 tonnes de bois par an qui seront transportées par 34 navires et 4800 camions, et d'un stockage de charbon de bois d'environ 4200 tonnes par an qui seront transportées par 12 navires et 26 trains.

Concernant le charbon s'il n'y a pas assez de tonnage on s'orientera vers un acheminement occasionnel d'environ 1680 camions vers la Centrale de Tarbes (Sté d'Énergie Hydroélectrique de production et distribution d'électricité, gaz et chaleur).

L'activité se résumera à du transit assez rapide avec environ 15 jours de stockage.

Les points suivants ont été relevés :

. Concernant l'augmentation **du flux des transports**, on note la présence d'un établissement SEVESO sur la commune de Tarnos, Bayonne et Boucau sont concernées par le risque des transports de matières dangereuses.

Ce constat met en évidence un risque du type « effet domino » lors d'un accident.

Il faut préférer l'utilisation du fret ferroviaire à tout autre moyen de transport. Une étude de zone est actuellement lancée dans sa phase 1. Un plan de Prévention de l'Atmosphère est également en cours.

. On note également qu'aucune étude sur la **qualité de l'air** n'a été menée aux abords du site, or nous sommes en zone estuarienne avec prédominance des vents d'ouest avec des vents plus forts d'Atlantique favorisant la dispersion des poussières dans l'air. Boucau souffre déjà de teneurs élevées en plomb et la topographie locale n'empêchera pas une diffusion des rejets atmosphériques (avec une exposition importante aux aléas des tempêtes).

Il faudra notamment prévoir des masques de protection pour les manutentionnaires en raison des poussières qu'engendrera l'activité de stockage de charbon. L'émission de poussières lors des manutentions favorisera la migration de matières en suspension vers le fleuve, l'Adour est classée en zone Natura 2000.

Concernant les déchets d'activité : ceux-ci seront issus des opérations de nettoyage en fin de période de stockage, le tableau prévisionnel indique que quelques tonnes de poussières de charbon sont estimées en quantité annuelle pour être mises en tas et récupérées par la Centrale de Tarbes.

. Concernant la **problématique de l'eau** : l'Adour s'écoule en limite Ouest du Projet, le bassin de gestion des Eaux Pluviales qui sera implanté sur un terrain en friche n'est pas pris en compte dans l'étude de dangers.

La collecte des eaux du site est actuellement réalisée à travers des avaloirs et une canalisation de 600 mm qui se rejette soit dans le réseau de l'ACBA en amont, soit qui permet l'infiltration des effluents et les eaux ainsi rejetées à l'Adour ne font actuellement l'objet d'aucun traitement.

On note une absence de couverture imperméable en surface du futur bassin EP rendant cet aquifère vulnérable aux diverses pollutions (activités existantes- chroniques- et par déversement accidentel de produits nocifs - ponctuelles).

Or, les terrains du projet sont concernés par le contrat de rivière des Nives qui tend à assurer la lutte contre les diverses pollutions en gérant notamment les eaux de ruissellement.

L'Adour a déjà une qualité passable avant de rejoindre l'Océan et la Directive Cadre Européenne sur l'eau demande de veiller à la non dégradation de la qualité des eaux pour atteindre d'ici 2021 un bon état général tant pour les eaux souterraines que pour les eaux superficielles y compris les eaux côtières.

La construction et mise en fonction du bassin d'Eau Pluviale est actuellement programmée pour accompagner l'installation de l'activité de stockage sur le site, cependant le bassin pour la partie aval ne sera créé qu'ultérieurement au fur et à mesure du réaménagement du quai.

. Le risque majeur pesant sur ce futur site est celui d'**incendie** aggravé d'un risque foudre.

Le bois est inflammable, or la circulation d'engins de manutention est une source de chaleur et avec 49 000 m³ de bois stockés attendus il existe un danger d'auto échauffement du bois humide par fermentation.

Le danger d'incendie pour les stocks de bois en raison du fort potentiel calorifique est présent, la combustibilité du charbon de bois participe aussi au risque incendie en apportant une autre matière combustible aggravé par le fait que des engins de manutention circulent autour des îlots de stockage.

Dans le dossier aucune mesure particulière n'est prévue concernant le risque foudre.

Il faudrait réduire les quantités stockées ce qui va totalement à l'encontre de la future installation.

. Les stocks de charbon seront constitués par des pyramides de 5 mètres de hauteur d'où un risque **d'éboulement** non spécifié dans le dossier qu'il ne faut pas négliger. Ici aussi des mesures de protection préventives telles que la construction de murets devraient être envisagées et ne sont pas préconisées dans le dossier soumis à enquête publique.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Décide de rendre un avis défavorable à l'installation d'une plate-forme de stockage de bois et charbon de bois sur le Quai St-Bernard de BAYONNE.

Discussion :

Madame Marie Ange THEBAUD précise que la Commission Environnement n'avait pas, jeudi soir, l'information qu'il s'agissait de charbon de bois. « La problématique n'est donc pas la même. L'étude qui nous a été remise concernant le PPA (Plan Prévention Atmosphère) indique un taux de dioxyde d'azote à 77 % sur la zone estuarienne, principalement lié au transport routier. L'étude de zone est en train de voir le jour et avance. La problématique de l'eau va être traitée et un projet va être proposé par rapport à la qualité des eaux. »

Monsieur Albert MATON se dit sensible à l'environnement, à la sécurité et aux risques de pollution. « Le Banc Saint Bernard a été créé pour sa logistique. Il faut regarder de très près les risques sur les eaux. Si nous émettons un avis défavorable, aucune entreprise ne va s'installer dans notre localité. » Il rappelle qu'il s'agit d'une zone portuaire.

Madame Marie Ange THEBAUD répond que les premières maisons se trouvent à 30 mètres.

Madame Marie José ESPIAUBE rappelle que Mathieu BERGÉ a fait une très belle étude sur le port et nous étions tous d'accord pour dire qu'il fallait un endroit de stockage. « C'est vrai qu'il s'agit d'un port en Ville mais si nous émettons un avis défavorable, c'est la mort de ce port. De plus, le devenir de certains métiers est en jeu. S'il y a des bateaux, il y a de l'emploi. Il s'agissait de charbon de bois, c'était bien noté. On parle de matières combustibles mais non inflammables. On peut dissocier la délibération en deux votes. »

Madame Marie Ange THEBAUD répond que dans le cadre du S3PI, la sécurité du transport est à avancer. « Tant que la route n'est pas détachée pour aller sur le bord de la voie ferrée, la sécurisation des riverains est en jeu. »

Monsieur Christophe MARTIN dit : « Je crois que l'on butte sur l'accès au Port de Bayonne. Il faut trouver une solution pour faciliter un trafic qui ne passe pas dans les Villes. Nous avons examiné ce dossier porté par la CCI de Bayonne. Le terre-plein imperméabilisé a déjà accueilli le « bois tempête » de 2009. Ce dossier évoque la création d'un bassin de gestion des eaux pluviales. J'ai noté également des dépôts de ouilles, lignites, charbon de bois, goudron, asphaltes... c'est donc beaucoup plus large que le seul charbon de bois. La Ville de Boucau étant dans un rayon de 1 km, elle est donc concernée par cette enquête. La

superficie du projet est de 33 000 m². Ce stockage serait divisé en îlot séparé par des allées de circulation. L'activité elle-même serait : la réception du bois par camion et par bateau. La durée de stockage serait de moins de 15 jours avec un transport par bateau dans le Nord de l'Europe et l'expédition par train, du charbon, vers la centrale hydroélectrique de Tarbes. Ces centrales sont extrêmement polluantes et nous ne sommes pas favorables à leur développement. De plus, il est indiqué que l'expédition du charbon pourrait se faire occasionnellement par camion, sans plus de précision sur la fréquence. Concernant le flux de bois arrivé : le nombre de camion de bois est prévu à 4 800 par an soit 400 par mois, soit 20 par jour dans une zone peu facile d'accès et déjà saturée alors que le nombre de navires n'est estimé qu'à 34 en départ bois. La hauteur de stockage est limitée à 5 m et les risques d'incendie peuvent en être augmentés. Nous n'avons pas de réponse concernant les sous-produits liés à l'activité qui doivent être expédiés vers des filières de valorisation, sans plus de précision. Concernant l'emploi, les personnels recrutés par la CCI pour la gestion de l'activité « bois tempête » seront maintenus. La zone portuaire n'est pas concernée par une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) mais l'Adour est un site d'intérêt communautaire Natura 2000, le secteur de la Nive est tout proche et nous avons l'espace naturel sensible qui est le bois Guilhou. Les enjeux qui nous semblent forts portent sur :

- . l'impact des vents sur les poussières de charbon,
 - . l'absence de station de mesure de la qualité de l'air
 - . le bruit généré par le trafic routier dans une zone urbaine dense,
 - . la vulnérabilité de la nappe aux pollutions
 - . la sécurité, lutte incendie avec l'intérêt absolu de créer un centre de secours sur la rive droite
 - . la création d'un bassin de rétention pour lequel nous n'avons pas trouvé d'informations sur sa création.
- La tempête de 2009 a démontré la capacité du port de Bayonne à gérer le stockage de bois et son expédition mais l'activité charbon de bois nous interroge.

En l'absence de ces précisions, nous avons l'intention de nous abstenir sur ce dossier mais si le vote est séparé nous serons en mesure de le reconsidérer. »

Monsieur BAGNERES PEDEBOSCQ Jean Michel pense que vu les faiblesses du dossier présentées par Marie Ange THEBAUD et bien accentuées par Monsieur MARTIN, vu l'étude des vents (j'ai noté qu'il y a une école et des maisons à 50 mètres mais elles sont sur Bayonne), il reste de nombreuses interrogations.

Le site de St Bernard a été réquisitionné pour le stockage du « bois tempête » ainsi que la partie aval du port. Ce stockage de bois représente une circulation routière importante et je me projette dans l'avenir car les nuisances du trafic vont être extrêmement importantes.

La création du Banc Saint Bernard a soulevé de vive réaction et je pense que la CCI devrait lancer une étude sur la partie aval vu les difficultés rencontrées. Sur le maintien des emplois, je pense que si on redéplace le stockage, il n'y aura pas de changement. »

Il signale, en outre, qu'il faut lire sur la délibération 42 000 tonnes par an de charbon de bois et non 4200.

Monsieur le Maire, décide à la majorité de scinder le vote en deux parties,

Il propose d'émettre un avis favorable pour le stockage du bois

Vote :

Pour : 28

Contre : 1 (JM BAGNERES-PEDEBOSCQ)

Et Propose d'émettre un avis défavorable pour le stockage du charbon de bois

Vote :

Pour : 28

Contre : 1 (A MATON)

-10-

ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur Francis GONZALEZ, Maire, expose au Conseil la proposition d'admettre en non-valeur des produits irrécouvrables pour motif de poursuites sans effet et créances minimales

Liste n° 1388860215 : il s'agit de 19 créances de 2010 à 2011 pour un montant total de 541,83 € :

⇒ année 2010 : 3 créances pour un montant de 314,20 €
(300 € de location de salle et 14,20 € de frais de restauration scolaire)

⇒ année 2011 : 16 créances pour un montant de 227,63 € (210,86 € frais de restauration scolaire et 16,77 € animation périscolaire)

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Francis GONZALEZ,

. **approuve** sa proposition et **décide** l'admission en non-valeur de 19 produits irrécouvrables pour un total de 541,83 €.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-11-

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014

Monsieur le Maire expose les propositions nouvelles du Budget Supplémentaire de l'exercice 2014 :

Investissement :

Dépenses :	184 437,00
Recettes :	678 465,00

Fonctionnement :

Dépenses	278 302,00
Recettes	278 302,00

Discussion :

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la commission des finances :

« **En Fonctionnement**, pour les Recettes, il s'agit de l'excédent reporté pour 278 302 Euros.

Pour les Dépenses, nous aurons des dépenses en moins liées à la diminution des Frais de Portage de l'EPFL de 3 à 1 % ainsi que de transfert de l'EPFL à l'AGGLO pour 50 098 Euros et de 23 600 Euros du Fonds de Péréquation qui n'apparaîtront plus en dépenses mais en moins de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

Ces dépenses en moins sont compensées par des Dépenses à hauteur de 45 000 Euros comprenant les Prestations de Monsieur Didier Lassabe pour 15 000 Euros, de l'Audit pour 14 400 Euros et des NAP pour 15 600 Euros (hors Association).

Il y a aussi un ajustement de la Dotation aux Amortissements pour 3 697 Euros.

La somme algébrique de ces chiffres fait apparaître un Solde de 303 303 Euros viré à la Section Investissement.

En Investissement, pour les Recettes, les 678 465 Euros comprennent 771 465 Euros d'excédent de Fonctionnement Capitalisé + 3 697 Euros de Régul. d'Amortissement + 303 303 Euros virés de la Section de Fonctionnement - 400 000 Emprunts (700 000 prévus au BP - 300 000 prévus dans le nouveau projet des Places).

Pour les Dépenses à hauteur de 184 437 Euros, elles correspondent au déficit d'Investissement 2013 reporté pour 277 437 Euros et à 93 000 Euros d'ajustement Opération 36 les 2 Places (fonction du BP, des RAR, d'une DM, des Réalisés de l'exercice et du coût du nouveau projet).

Pour les Subventions, les NAP des Rythmes Scolaires conduisent à quelques ajustements pris sur la ligne Divers Associations donc sans impact sur le BS.

Pour Info, la Baisse des Dotations de l'Etat est de 107 000 par rapport à 2013 avec un Fonds de Péréquation de 40 000 Euros, cela fait un désengagement de l'Etat de 124 000 Euros pour 2014 et on sait que 2015 sera pire.

De plus, et toujours pour info, l'Agglo doit reverser à l'Etat 1 338 000 Euros dont les 40 000 pour Boucau...

Monsieur Albert MATON dit : « vous êtes tributaires du Budget Primitif que vous n'avez pas voté. Côté emprunts, vous avez fait quelque chose mais sur le reste, rien ne bouge. Je suis d'accord avec ce que vous dites sur la baisse des dotations mais il va falloir baisser les dépenses de fonctionnement. Ça va passer par une révision des subventions, de la masse salariale et de l'emprunt. C'est le bas Boucau qui va trinquer et c'est tout l'avenir, je m'abstiendrai. »

Monsieur Francis GONZALEZ répond : « vous venez de dire que nous sommes liés au Budget Primitif. Nous votons le Budget Supplémentaire avec les moyens pour lesquels nous pouvions intervenir. Votre plaidoirie est excellente mais reprenez vos observations pour 2015. Vous avez le droit de vous abstenir mais notez que nous avons des chiffres qui ne sont pas les nôtres et nous les expliquons. Le Budget Supplémentaire va définir le Budget Primitif mais il y aura des Décisions Modificatives qui viendront sur lesquelles nous aurons eu un certain poids. »

Monsieur Christophe MARTIN dit : « Si l'on peut voter le Budget Supplémentaire c'est qu'il y a un excédent de fonctionnement reporté.

Il y a l'absolue nécessité de maîtriser les dépenses de fonctionnement sachant que les dépenses du personnel sont incompressibles.

Je souhaiterais revenir sur le 011 qui est en augmentation de 45 000 €. Ce montant comprend les prestations de Didier LASSABE pour 15 000 €. Dans quel cadre ce recrutement a-t-il été effectué ?

15 600 € pour le NAP, pas d'observations et 14 400 € pour un audit. Pouvez-vous nous en dire davantage Monsieur le Maire ? »

Monsieur le Maire répond que cet audit était destiné à connaître le fonctionnement interne de la mairie entre les services, le personnel ainsi que la communication interne et externe.

Monsieur Christophe MARTIN dit qu'il n'a pas eu d'informations concernant cet audit, seulement en commission des finances et uniquement dans le cadre du Budget Supplémentaire. « Vous avez sollicité un audit en vu d'améliorer la communication externe et interne de la Ville. »

Monsieur le Maire lui précise qu'un audit n'est pas fait pour améliorer.

Monsieur Christophe MARTIN reprend : « Effectivement, il s'agit d'un audit. J'attire votre attention car la Ville de Boucau est adhérente au Centre de Gestion et nous cotisons à cet organisme. Nous aurions pu bénéficier d'un accompagnement réalisé par des spécialistes de la Fonction Publique Territoriale, gracieusement et bénévolement. De plus, le montant de 14 400 € me pose problème. En effet, à partir de 15 000 €, nous sommes soumis à la procédure des marchés qui nécessite une publication et une mise en concurrence formelle. A 600 € près, nous ne sommes pas frappés par cette procédure, coup de chance, nous sommes dans le cadre d'un marché à faible montant. Le Code des Marchés publics précise toutefois que la personne publique doit respecter le principe des marchés publics : liberté d'accès à la commande publique, transparence des procédures, égalité de traitement des candidats. Il peut être demandé 3 ou 4 devis à des fournisseurs potentiels. Notre questionnement porte sur la mise en concurrence, je ne mets pas en cause le contenu ni l'éventuelle qualité du travail fourni, mais l'entreprise retenue c'est IDIP, que vous connaissez bien car elle vous a accompagné dans votre campagne électorale pour les municipales et j'en tiens pour preuve qu'aujourd'hui encore, les Boucalais peuvent regarder la vitrine, rue Biremont avec le nom de cette entreprise et la photo de l'équipe municipale. De plus, on peut lire sur le site Facebook de cette entreprise : Francis GONZALEZ remercie publiquement l'entreprise IDIP Consulting pour son implication dans la campagne électorale qui l'a conduit à la victoire à la fonction de Maire. Nous avons des suspicions car en plus, nous avons à faire à une jeune entreprise dont la date de création est le 15 mars 2014. 14 400 € c'est beaucoup pour une Ville comme la nôtre, c'est de l'argent public. Nous considérons que c'est grave, c'est pourquoi nous voterons contre. »

Monsieur le Maire précise que le marché avec IDIP Consulting a été signé pour un montant de 12 000 € HT.

Monsieur Jean Pierre CRESPO s'associe à Christophe MARTIN. « Nous n'avons jamais été informés de cet audit. Cela manque de transparence. Nous souhaiterions obtenir le compte-rendu de cet audit. »

Monsieur Francis GONZALEZ répond que cet audit est confidentiel. « Des personnes sont nommément désignées. Je vous ferai part des conclusions. »

Monsieur Albert MATON sollicite la tenue d'un Conseil Municipal à huis clos.

Monsieur Jean DUBOURDIEU indique que les recettes auraient pu être revues. C'est incomplet.

Monsieur le Maire répond qu'il en a fait la remarque aux services financiers. Il lui a été répondu qu'il manquait des éléments en recettes notamment au niveau de la fiscalité locale.

Monsieur Jean DUBOURDIEU dit : « En fonctionnement, vous retirez 50 000 € pour les frais de portage transférés à l'Agglomération. C'est très bien mais si on transfère le portage, il y a les frais et le remboursement du capital qui est de 102 000 €. Dans les dépenses on reste pourtant à 140 000 € avec les 102 000 € inclus. De plus, en investissement vous nous dites que vous baissez les travaux des places de 30 % or, nous constatons une baisse de 93 000 € uniquement. Nous voterons contre.»

Monsieur le Maire explique que c'est compliqué car de nombreux éléments rentrent en considération. « Il n'y a aucune ambiguïté et je vous donnerai les informations. »

VOTE :

Pour : 22

Contre : 6 (Espiaube, Dubourdieu, David, Crespo, Martin, Favraud)

Abstention: 1 (Maton)

-12-

BUDGET DE CLÔTURE DE LA CALE 2014

Monsieur le Maire indique que la Région Aquitaine a pris la gestion du Port de la Cale depuis le 21 décembre 2012. Afin de clôturer officiellement et définitivement les comptes de cette concession, il

convient de restituer à la Région Aquitaine la trésorerie positive que le budget annexe du Port de la Cale faisait apparaître au 31 décembre 2012 à savoir 14 613,46 €.

Pour cela, il convient d'adopter un budget qui permettra de passer les dernières opérations et ainsi de clôturer définitivement ce budget.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

. **vote** les propositions nouvelles du Budget Primitif 2014 du Port de la Cale,

Investissement

Dépenses : 0,00

Recettes : 0,00

Fonctionnement

Dépenses : 14 614,00

Recettes : 14 614,00

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-13-

CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE DU PORT DE LA CALE

Monsieur le Maire indique que suite au versement des 14 613,46 € au Conseil Régional, les comptes du budget du Port de la Cale seront soldés.

Il convient donc de procéder à la clôture de ce budget, clôture qui sera effective à la fin du traitement des dernières opérations comptables.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

. **décide** de clôturer le budget du Port de la Cale dès que les dernières opérations comptables seront effectives.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Christophe MARTIN revient sur la modification de la circulation au passage à niveau. Il précise que les arrêtés se succèdent et que tous ces changements perturbent la population qui a du mal à se repérer avec une signalétique limite qui doit être normalisée. « C'est un peu l'anarchie. »

Il signale en outre, des plaintes concernant l'entretien des trottoirs. « L'organisation et la gestion des priorités peuvent être la conséquence des horaires d'été qui ont été accordés.

Il y a également de nombreuses plaintes concernant l'entretien du cimetière. Il a des endroits hautement symboliques et le cimetière en fait partie. Je note également l'utilisation de pesticide. Le zéro phyto est-il remis en cause ? »

Madame Marie Ange THEBAUD répond que la personne qui entretenait le cimetière est en arrêt de travail depuis un certain temps. « Un nouvel employé a été affecté. Le pesticide a été utilisé vu l'urgence de la situation mais le zéro phyto reste maintenu. »

Monsieur Francis GONZALEZ répond qu'au niveau des horaires d'été, nous avons fait le constat également. « Nous avons fait le test car nous avons considéré que travailler sous 34 ° ne pouvait pas être productif. Nous avons été confrontés à une personne en arrêt de travail prolongé régulièrement et le personnel affecté aux fêtes et cérémonies en cette période a été très occupé. Cinq personnes ont été sollicitées par l'intermédiaire d'une entreprise d'insertion qui malheureusement était fermée pour congés. Un nouvel agent a été affecté à ce poste. La Fonction Publique est très compliquée, le personnel va être amené à travailler différemment. La critique est constructive. »

Monsieur Jean pierre CRESPO dit avoir pris connaissance d'un tract de l'UNSA qui parle de l'audit mais également du rôle de Didier LASSABE. « Quel est son statut ? Quel a été le résultat de l'appel d'offres du 26 septembre. »

Monsieur Francis GONZALEZ répond que Didier LASSABE a des compétences reconnues dans beaucoup d'autres Villes. Il est extrêmement utile compte tenu du passé de certains dossiers, notamment le dossier Garcia. Cette personne est agréée.

Pour la commission d'appel d'offres, je vous tiendrai au courant. »

Monsieur Pierre FAVRAUD dit : « Lorsque nous avons quitté la mairie, ce dossier qui était arrivé à la mi-février avait été transmis à notre conseil à Lyon. Le 25 juillet, vous semblez avoir découvert la procédure lors de la condamnation de la Ville et entre temps, il ne s'est rien passé ?

Vous avez été élu et vous n'avez suivi aucun dossier alors qu'ils étaient dans les services municipaux compétents. De plus, à aucun moment au cours des six premiers mois, il ne vous a semblé utile de prendre contact avec vos prédécesseurs pour faire une transmission toute républicaine des dossiers. Nous aurions eu l'occasion de pouvoir faire un point sur les dossiers en cours et cela vous aurez évité d'affirmer des contre-vérités. Donc, en fait, entre fin mars et juillet vous n'avez rien fait concernant ce dossier. Les dossiers quels qu'ils soient mais, surtout ceux qui sont chauds et urgents comme celui-là, cela se suit. Alors, s'il y a bien une erreur technique au départ du dossier, la modification du PLU que nous avons prévue pour le printemps devait réparer cette erreur mais là encore vous n'avez pas souhaité en discuter avec l'équipe précédente. Nous avons pris un retard préjudiciable pour la Commune. Nous souhaitons que cette affaire puisse trouver un débouché favorable mais ne reportez pas vos inconséquences voire votre incompétence sur vos prédécesseurs. »

Monsieur le Maire répond que dans la tradition c'est celui qui sort qui donne les dossiers. « Que voulez-vous dire ? Que nous n'avons pas les mêmes valeurs Républicaines. Vous ne nous avez pas transmis les dossiers et on peut comprendre pourquoi. »

Monsieur Albert MATON pense que la prochaine révision du PLU doit avoir lieu avant 2018. « Vous ne pourrez pas attendre. »

Madame Marie José ESPIAUBE se dit chamboulée par ces dires. « Nous avons perdu les élections démocratiquement. La passation des dossiers s'est faite entre nous Monsieur le Maire. Je suis touchée. »

Monsieur le Maire répond : « Vous n'êtes pas mise en cause. Je ne mélange pas tout. C'est vrai que vous m'avez reçu très gentiment et je vous en remercie mais vous aviez des Adjointes qui n'ont pas fait de même. »

LA SEANCE EST LEVEE A 22 H